Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 085-258502962-20250708-D084_BUR080725-DE

D084-BUR080725

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet à dix heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM. Stéphane BOUILLAUD, Frédéric FOUQUET, Yoann GRALL, Damien GRASSET, Christophe HOGARD, Patrice PAGEAUD, Yannick SOULARD, Noël VERDON
Excusés : MM. Pierre CAREIL, Lionel GAZEAU, Guy PLISSONNEAU
Date de convocation : 1er juillet 2025
Membres en exercice : 12
Présents : 9
Votants : 9

Adhésion à au Réseau Vrac et Réemploi

Vu la délibération D035-COS250325 du 25 mars 2025 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Considérant que le Réseau Vrac et Réemploi est le réseau national des entreprises du réemploi des emballages et de la vente en vrac.

Considérant que le Réseau Vrac et Réemploi agit :

- Pour structurer
  - Obtenir des avancées règlementaires en menant des actions de lobbying
  - Capter les pratiques des professionnels par la création de guides et la formation
  - Apporter des réponses aux évolutions des métiers en collaborant au sein de groupes de travail techniques.
- Pour développer
  - Mettre en réseau les acteurs : annuaire des adhérents et évènements physiques
  - REuse Economy Expo, le salon européen du réemploi
  - Créer et partager des outils (guides, webinars, kits…)
  - Suivre et partager des études et les actualités du secteur
- Pour promouvoir et sensibiliser
  - Représenter la filière auprès de tous les acteurs
  - Sensibiliser les citoyens aux gestes vrac et réemploi
  - Travailler avec les territoires pour renforcer les pratiques sur le terrain.

Considérant que pour une année, la cotisation s'élève à 400 € HT,

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- **Approuver** l'adhésion de Trivalis au Réseau Vrac et Réemploi pour la durée du mandat en cours,
- **Autoriser** à signer tout document relatif à cette décision et à verser au Réseau Vrac et Réemploi le montant de la cotisation annuelle dans la limite des crédits ouverts au budget.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- **Approuve** l'adhésion de Trivalis au Réseau Vrac et Réemploi pour la durée du mandat en cours,
- **Autorise** à signer tout document relatif à cette décision et au Réseau Vrac et Réemploi e le montant de la cotisation annuelle dans la limite des crédits ouverts au budget.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président, La Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Damien Grasset
Date de signature : 11/07/2025
Qualité : Président de Trivalis

Damien GRASSET — Anne AUBIN-SICARD

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).